mettrons jamais qu'on dise à un enfant : Tu ne penses pas, ou ton père ou ton maître ne pensent pas comme moi, meurs de faim. »

(Applaudissements.)

a On ne met pas la main à l'âme d'un peuple. On n'impose pas infiniment de telles servitudes. (Bravos.) Je ne puis croire à la sincérité de ceux qui rêvent une législation pareille. Ils disent vouloir rétablir l'unité de la Patrie. N'est-il pas étrange que, sous prétexte d'unité, on veuille ressusciter les divisions, couper la nation en deux classes ennemies, les privilégiés et les autres. L'unité ne s'établit que par la justice et la paix. Celui-là refera l'unité de la nation française qui appellera à lui tous les braves gens sans exclure personne. Ce ne sera pas le sectaire qui veut nous imposer ses exclusions et ses haines. Tous les candidats se réclament du libéralisme dans leur programme. Je voudrais, dit M. Gain, qu'on y ajoutât une définition. Je vous soumets la mienne. Le libéralisme est le respect de la liberté des autres. C'est sous la protection de ce vrai libéralisme que je vous demande de placer le droit que nous réclamons et qui nous est si cher à tous. (Double salve d'applau-dissements.) »

M. Max Richard, qui présidait la réunion, s'est fait l'interprète de tous les auditeurs « en témoignant, a-t-il dit, à l'orateur éminent et aimé que nous venons d'entendre, tout le bonheur que nous avons éprouvé, en l'écoutant exprimer, dans un langage aussi élevé, avec autant de finesse d'esprit que de chaleur de cœur, avec une sûreté de jugement égale à son impartialité, les idées qui nous ont accueillis dans notre jeunesse et nous y ont été chères, et pour lesquelles, dans l'âge mûr et dans un âge plus avancé, nous avons conseivé toujours la même confiance et la même foi ».

A la suite de cette conférence, M. Max Richard a donné lecture

du vœu suivant:

L'assemblée fidèle au principe de la liberté d'enseignement, émet le vœu que, dans la rédaction de la loi, qui sera prochainement votée sur l'instruction publique ou sur les conditions d'admissions aux fonctions de l'Etat, le Parlement écarte des dispositions de cette loi toute prescription contraire à l'égalité des droits de tous les citoyens devant la loi, égalité reconnue et proclamée en France depuis plus d'un siècle. »

Le vœu est adopté par acclamation et l'assemblée se retire sous

l'impression de la parole de M. Gain.

Nous avons reproduit dans ses grandes lignes sa magistrale conférence, mais il faut l'avoir entendue pour se figurer l'autorité et le charme de cette éloquence sobre et forte, incisive et convaincante, sans ombre de déclamation, d'une mesure parfaite et d'une

fine élégance.

Nous félicitons le Comité de la liberté d'enseignement de son initiative couronnée par un éclatant succès. Nous souhaitons que son exemple soit imité dans toute la France et que le projet sectaire échoue devant les protestations des électeurs et le mépris du pays.

Léon Philouze.